

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Pascale MATHIOT, Alice MOREL, Patricia SIMONI.

Messieurs Patrick APPIANI, Jean Louis BATT, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Maurice GUIDAT, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Sabine KAEUFLING, Virginie PACLET, Messieurs Nicolas BONEL, Alain GRISE, Guy HAZEMANN, Romain MANGENET, Thierry SIEFFER.

Excusés : Mesdames Olivia GUILLOTIN, Christiane OURY,

Suppléants présents : Madame Claudine BOHY. Messieurs Jean COURRIER, Pierre GEISSLER, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPPLER

Suppléants excusés : Madame Elisabeth GEWINNER. Messieurs Olivier DOMINIQUE, Etienne HALTER,

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL-RODRIGUEZ, Rachel LE GUERER-VERGER, Anne Catherine OSTERTAG, Séverine VOEGELIN. Messieurs Frédéric BIERRY, Francis KLEIN, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

Le lundi 20 mars 2023

À 19 heures

À la Salle Polyvalente de LA BROQUE

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2023,
2. Décisions du bureau du 06 mars 2023,
3. Communications,
4. Compte Financier Unique 2022 (Budget principal et Déchets ménagers et assimilés)
5. Affectation de résultats
6. Fonds de solidarité : Commune de Wildersbach, chaufferies biomasse, rénovation énergétique et réaménagement de la salle de la Fraternité,
7. Trame Verte et bleue : Appel à Manifestation d'Intérêt
 - a. Coordination par la CCVB

- b. Dossiers sous maîtrise d'ouvrage communautaire
 - c. Information sur les dossiers communaux
8. Une rose, un espoir : Achat de roses,
 9. Poutay Jazz Festival : Demande de subvention 2023,
 10. Amicale de l'EMIHB : 24^{ème} édition stage de piano, guitare, guitare basse et batterie
 11. Ski Club de Barr : Demande de subvention,
 12. Gestion du Personnel,
 13. Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial,
 14. Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2023,

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 20 Février 2023, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 06 MARS 2023,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **21 369,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 237,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 470,90 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 315,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **23 764,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Renov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise AQUACLEAN, l'entretien du court de tennis en gazon synthétique pour un montant évalué à **2 730,00 € HT par an. Contrat 2023-2024-2025.**
- L'entreprise AQUACLEAN, le nettoyage en profondeur des courts de tennis en résine synthétique pour un montant évalué à **3 744,00 € HT par an. Contrat 2023-2024-2025.**
- L'entreprise SATD, un contrat global de contrôle et de vérification des équipements sportifs formule SATD confort pour une durée de 4 années (01 01 2023 au 31 12 2026)
- L'entreprise Wecchaider le remplacement d'une porte de vestiaire au Hall de Sports à Schirmeck pour un montant évalués à **400,00 € HT,**
- L'entreprise GCE des travaux sur le collecteur du plancher chauffant à la Salle Polyvalente à la Broque pour un montant évalué à **614,03 € HT,**
- Emmaüs Mundo des travaux sur le fossé sur le site Steinheil pour un montant de **1 366,00 €,**
- Emmaüs Mundo , l'entretien annuel du site Steinheil pour un montant évalué à **3 548,00 €**
- L'entreprise AD Charpente, des travaux de réfection de la Terrasse et des escaliers du jardin au Musée Oberlin pour un montant évalué à **1 361,64 € HT.**

3. COMMUNICATIONS,

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués communautaires, à nos invités et à Monsieur Frédéric Bierry, Président de la CeA, accompagné de ses équipes.

Digibus : Madame Séverine Voegelin, de la CeA, présente le projet Digibus, l'offre de service des conseillers numériques, visant à faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous. La présentation de ce service est adressée à toutes les communes qui peuvent marquer leur intérêt pour ce service, afin d'en bénéficier sur leur territoire.

Monsieur Frédéric Bierry présente les différents autres projets de la CeA, en matière d'aménagement de la traverse de Rothau, de reconstruction du Centre Technique de la CeA, route du Donon, à Schirmeck,...

4. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président, ayant quitté la salle, Monsieur Alain FERRY, Vice-Président, assure la présidence.

Le Compte Financier Unique pour l'année 2022 s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	9 044 623,79 €
Dépenses d'investissement :	2 665 761,53 €
Recettes de fonctionnement :	12 370 502,79 €
Recettes d'investissement :	1 931 970,42 €
Excédent global de clôture :	2 592 087,89 €

Le Compte Financier Unique 2022 est approuvé, à l'unanimité.

Le Compte Financier Unique du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit:

Dépenses de fonctionnement :	1 325 466.00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 325 466.00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Déficit global de clôture :	0.00 €

Le Compte Financier Unique du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est approuvé, à l'unanimité.

L'excédent global du Budget Général et du budget annexe est 2 592 087,89 €.

5. AFFECTATION DE RESULTATS

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57

Après avoir approuvé à La Broque, le 20 mars 2023, le Compte Financier Unique 2022, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 3 325 879,00 €

Constatant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	733 791,11 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	708 530,00 €
Entraînant un besoin de financement de 1 442 321,11€	

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de **1 512 982.64 €**.

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Vice-Président d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d' Investissement (3) :	733 791,11 €
- Report en section d' investissement (ligne 001 en dépenses) :	733 791,11 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	2 592 087,89 €

6. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE WILDERSBACH, CHAUFFERIES BIOMASSE, RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE LA FRATERNITE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Wildersbach,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables - Rénovation énergétique des bâtiments, pour l'année 2023 :

- **Wildersbach.** Par délibération en date du 24 octobre 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **50 000.00 €** sur un montant total de 405 250.00 € HT. Le montant des subventions est évalué à 274 000.00 €, la commune de Wildersbach apporte les **81 250.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2041411 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2023.

7. TRAME VERTE ET BLEUE : CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TRAME VERTE ET BLEUE - CCVB

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires les résultats et effets positifs de la politique paysagère intercommunale engagée par la communauté de communes de la vallée de la Bruche depuis 1986.

La Vallée de la Bruche est reconnue « Territoire engagé pour la Nature » et s'est vu remettre le prix « Capitale Française de la Biodiversité 2022 – Paysage & Biodiversité ». Une étude « Trame Verte et Bleue » a été finalisée à l'échelle intercommunale en 2022. La conservation des habitats naturels et des espèces, le bon état écologique peuvent être améliorés, notamment grâce au dispositif Trame Verte et Bleue.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De postuler à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Trame verte et Bleue, (AMI-TVB sessions de mars 2023 et de septembre 2023) lancé par la Région Grand Est, la DREAL et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, destiné à multiplier les initiatives en faveur de la Trame Verte et Bleue et les actions de création et/ou de restauration de continuités écologiques sur le territoire de la Région Grand Est,
- De coordonner la démarche AMI-TVB pour l'ensemble des 26 communes de la CCVB, des AFP de la Vallée de la Bruche et de toutes structures qui souhaiteraient engager des actions TVB sur le périmètre de la CCVB.
- D'engager un animateur, coordonnateur du programme TVB en lien direct avec l'ensemble des partenaires et des projets engagés sur le territoire. Le montant de ce poste est évalué à la somme de 60 000.00 €

APPROUVE le programme d'actions et d'animation suivant

- Le projet « Aménagement agroécologique : Haies, Arbres champêtres et mare au sein d'un espace agro-pastoral », sur le site de Bénerville, propriété de la CCVB. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 25 000,00 €TTC
- Le programme de formation « Haie, arbres champêtre et agroforesterie » destiné à l'ensemble des communes et acteurs de la vallée de la Bruche qui s'engagent dans un projet concret dans cette TVB. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 11 400,00 €TTC
- Le projet de réalisation d'un document de synthèse et vulgarisation (soit sous forme papier, soit sous forme numérique) de la démarche TVB sur le territoire de la ccvb, à partir du rendu global de l'étude TVB. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 26 000.00 € TTC
- Le projet de communication « prairie et biodiversité » qui se décline sous la forme d'une exposition, de reportage vidéo et de conférences. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 26 000.00 €TTC
- Le projet d'assistance à la préparation du programme 2023-2024 de la CCVB en vue de la valorisation fourragère et la préservation de la biodiversité des prairies de la vallée de la Bruche en relation avec la démarche Plan Herbe Massif des Vosges. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 2 600.00 €TTC
- Le projet de recensement de l'ensemble des mares en milieux ouverts et forestiers sur le territoire de la CCVB afin de conforter le travail de préservation des batraciens en vallée de la Bruche. Le montant de ce programme est évalué à la somme de 9 000€ TTC

L'ensemble de ce programme se monte à la somme de **160 000€ TTC**

SOUTIENT les projets portés par l'ensemble des maitres d'ouvrages associées (communes-membres, Associations Foncières Pastorales et autres associations) pour l'ensemble des projets qui sont déposés pour la session de Mars et septembre 2023 et demande aux partenaires financiers de l'AMI TVB de d'apporter leur aide à l'ensemble des projets des maitres d'ouvrages associés,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'opération auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de l'Agence de l'Eau et de l'Union Européenne pour le poste de coordination et le programme d'actions ci-dessus exposé,

DONNE délégation au Bureau de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ce programme.

S'ENGAGE à financer le coût non subventionné de ce programme.

8. UNE ROSE, UN ESPOIR : ACHAT DE ROSES

La collecte "une rose, un espoir 2022" aura lieu le 29 avril 2023. Elle est organisée par les motards de l'association Une rose, un espoir, Vallée de la Bruche.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE comme chaque année, acheter des roses pour un montant de **600€**.

9. INDIGO MOONSHINE : DEMANDE DE SUBVENTION « JAZZ EN BRUCHE ».

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Indigo Moonshine, pour la septième édition du Festival « Poutay Jazz & Blues » (Summer sessions au Club à Poutay) désormais « Jazz en Bruche » qui se tiendra du 06 au 22 juillet 2023 à Poutay et dans toute la vallée.

Le budget de la manifestation s'élève à 57 500.00 € (dont 45 500.00 € de dépenses réelles et 12 000.00 € d'emploi des contributions volontaires en nature). La subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'élève à 3 000.00 €.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **1 000,00 €**,

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2023

10. AMICALE DE L'EMIHB : 24^{EME} EDITION STAGE DE PIANO, GUITARE, GUITARE BASSE ET BATTERIE

Le 24^{eme} stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Saâles du 03 juillet 2023 au 07 juillet 2023. Ce stage est organisé par l'Amicale de l'EMIHB.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **54 500,00 €** est sollicitée

auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Amicale de l'EMIHB, une subvention de **1 500,00 €**.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 65748 au Budget Primitif 2023.

11. CHAMPIONNATS GRAND EST DE COURSE D'ORIENTATION MOYENNE DISTANCE, 24 SEPTEMBRE 2023, DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association du Ski Club de Barr Orientation qui organise le **24 septembre 2023** le championnat Grand Est de Course d'Orientation Moyenne Distance. Cette épreuve est qualificative pour le Championnat de France de Course d'Orientation Moyenne Distance 2024.

Le budget total de cette manifestation est de 7 824.00 € et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **1 000.00 €** comme la Communauté de communes du Pays de Barr.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une manifestation sportive nationale,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **500,00 €** au Ski Club de Barr Orientation.

Cette opération sera inscrite au compte 65748 du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

12. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(Recrutement ponctuel)

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3 1°)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités pour les différentes missions de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mars 2021 au 31 août 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

Cet agent assurera des fonctions de chargé (e) d'accueil à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 de l'échelle C1 : cadres d'emplois de catégorie C.

Compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le président à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

13. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE POUR LA SAUVEGARDE ET VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL : DEMANDE DE SUBVENTION.

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 16 septembre 2019 relative au dispositif d'accompagnement technique et financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour la sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial

Vu la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial,
Vu la décision de la commission permanente du conseil de la CeA ,

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'année 2023, correspondant à son taux modulé 27.33 %, serait d'un montant maximum de 2 733,00 €, soit 27.33 % pour une subvention de la CeA de 10 000€.

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **2 043.00 €** à monsieur Adrien BENOIT domicilié 7, rue de la Gosse à 67 420 RANRUPT dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial.

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **99.00 €** à monsieur Thierry THABAULT, domiciliée 11 rue des Quelles à 67 570 La Claquette La Broque dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial.

AUTORISE le Président à signer l'accord de subvention et à liquider le versement au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

14. DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heure.

Compte rendu du 20 Mars 2023

M. André MEYER		/	
Mme Alice MOREL		Mr Pierre MOYON	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
M Philippe PFISTER		M Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		M. Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M André WOLFF	
Mme Patricia SIMONI		M. Patrick BENOIT	
M Pierre GEISSLER		M. Marc SCHEER	
Mme Viviane BOLLORI		M François HEIM	
M Marc GIROLD		Mme Pascale JACQUOT	
/		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		/	
M Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
/		M Alain HUBER	
Mme Sabine BIERRY			